

## Délibération du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-quatre

Le vingt-quatre juin,

Le Conseil Municipal de la commune de PERRUSSON, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr. GAULTIER Bernard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : Dix-sept juin deux mille vingt-quatre

**Présents** : MM BLOND, BOISSEAU, CHOMAUD (arrivé à 18h25), DE CHASSEY, GAULTIER, MARAIS, MATHEVET et Mesdames ADAM, COLIN, COUZY, DESROCHES, NONET et PUSSIOT

**Excusée** : MME GOULT Christine (procuration à J. BOISSEAU)

**Secrétaire de séance** : M. BOISSEAU

Nbre de conseillers en exercice : 14    Nbre de présents : 13    Nombre de votants : 14
---

### **Objet : 26/2024 – 7. Finances locales 7.1 Décision budgétaire**

*Fixation des tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2024/2025*

Monsieur le Maire explique qu'il convient de voter les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2024/2025. Monsieur le maire rappelle que les tarifs applicables en 2023/2024 étaient les suivants :

- Le forfait mensuel enfant :53.00 €
- Le prix de repas occasionnel enfant :5.00 €
- Le forfait mensuel adulte : 71.00€
- Le prix du repas occasionnel adulte : 7.00€
- Frais de structure en cas de repas fourni par la famille : 1.00€ par repas

Considérant que les tarifs communaux doivent être actualisés chaque année afin de suivre le coût de la vie ;

Considérant que les tarifs doivent être calculés de façon à couvrir le prix de revient du service rendu ;

Considérant l'augmentation du coût de l'énergie ;

Considérant l'augmentation du prix du repas du prestataire en lien avec l'inflation du prix des matières premières, du carburant et de l'énergie ;

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée d'augmenter les tarifs pour l'année scolaire 2024/2025 comme suit :

- Le forfait mensuel enfant :55.00€
- Le prix de repas occasionnel enfant :5.50 €
- Le forfait mensuel adulte : 73€
- Le prix du repas occasionnel adulte : 7.50€
- Frais de structure en cas de repas fourni par la famille : 1.00€ par repas

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, à l'unanimité des membres présents :

- **FIXE** les tarifs du restaurant scolaire pour l'année 2024/2025 comme suit :
  - Le forfait mensuel enfant : 56.00 €
  - Le prix de repas occasionnel enfant : 5.50€
  - Le forfait mensuel adulte : 76.00 €

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le

ID : 037-213701832-20240624-2024\_26-DE



- Le prix du repas occasionnel adulte : 7.50€
- Frais de structure en cas de repas fourni par la famille : 1.00€ par repas
- **AUTORISE** la proratisation des tarifs ci-dessus si besoin.

Fait et délibéré à Perrusson, les jour, mois et an que dessus

Pour expédition conforme,

Le secrétaire de séance,  
J. BOISSEAU

Le maire,  
B. GAULTIER

Affiché en mairie le :

Diffusion sur le site internet de la commune :

